



Déclaration liminaire à la CAPD du 10 novembre 2011.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

C'est fort du soutien réaffirmé de nos collègues dans l'Essonne comme au plan national, que nous nous retrouvons aujourd'hui pour une CAPD dont la thématique principale est le droit et la possibilité pour l'ensemble des enseignants de notre département à avoir accès à la formation continue.

Sur le fond, la question demeure toujours la même : ce plan 2011-2012 répond-il réellement aux besoins des personnels ? Qu'en est-il exactement ?

Le SNUipp-FSU 91 constate une nouvelle fois :

- La baisse importante du nombre de candidatures ; en 4 ans elle a été pratiquement divisée par 2 (moins 44,50%)
- que seulement 10 stages proposés sont hors publics désignés
- la confusion entre formation initiale et formation continue (stages de directeurs et PES)
- que certains personnels ne peuvent avoir accès à la formation continue (ex. : ZIL)
- le peu d'intérêt suscité par les ateliers hors temps scolaires qui passent de 3,2% à 1,93%
- des modalités qui rendent l'inscription de nos collègues difficile via GAIA.
- le fossé entre le nombre de candidatures des collègues et celui retenu des participants aux stages sur des priorités nationales : langues vivantes, maternelle et TICE.

Ces constats nous amènent à tirer plusieurs conclusions :

En 1^{er} lieu : l'absence d'accès à la formation pour tous

La loi de 1983 fait état du droit à la formation continue accessible à tous les fonctionnaires dont les enseignants : la situation des ZIL ne respecte pas les obligations légales.

En 2nd lieu : une démotivation grandissante de nos collègues

La baisse continue du nombre de candidatures traduit une démotivation profonde des collègues due en grande partie aux difficultés dénoncées.

ème
En 3^{ème} lieu : une liberté de choix réduite à la portion congrue

Le code du travail, après le droit à la formation continue (art L. 970-1) réaffirme « le libre choix de l'agent ». Or ce libre choix apparaît remis en cause de manière importante à la fois :

- par le peu de stages proposés hors public désigné,
- par la durée des stages : 1 seul de 3 semaines, une majorité de 1 ou 2 jours seulement
- par une remise en cause de l'égalité d'accès : le hors temps scolaire conduit à des inégalités de fait
- par les difficultés de réalisation des procédures d'inscription

En 4^{ème} lieu :

L'injonction paradoxale faite à nos collègues entre les exigences institutionnelles et les moyens nécessaires à leur mise en œuvre (formation, matériel et personnels de remplacement) devient une source importante de souffrance au travail.

Alors que la loi de 2005 article L.912-1-3, confirme la prise en compte de la formation continue dans la gestion de la carrière des personnels, le P.A.F dans l'Essonne est une nouvelle source d'inégalité entre enseignants.

Le SNUipp réaffirme son attachement à ce que la formation continue, qui est de la formation professionnelle, se déroule sur le temps de travail.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, votre plan dissout une nouvelle fois la problématique « besoins des personnels » dans les seuls besoins de l'institution. C'est un fait que nous continuons de dénoncer que ce soit dans le cadre du P.A.F. ou à propos des animations pédagogiques de circonscription. Répondre aux attentes des collègues, c'est leur permettre de prendre la nécessaire distance indispensable à la poursuite d'un métier où engagement, intérêt, et plaisir dynamique sont de plus en plus absents. En l'état, il nous paraît inacceptable.